Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1984)

Heft: 713

Artikel: Législatifs : la longue marche des femmes

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1016756

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

FORMULE MAGIQUE

Pas de troisième voie

Tout le monde est d'accord, «restistes» et «sortistes» confondus: il faut (re)négocier avec la droite qui gouverne ce pays, et qui n'est pas près de se retrouver minoritaire. Mais les avis divergent sur le terrain d'exercice: dedans, avec un Parti socialiste conservant son statut de parti gouvernemental, ou dehors, avec un PS expérimentant une politique d'opposition affirmée.

Comme titrait DP il y a un mois déjà: «Une porte peut être ouverte ou claquée.» Il n'y a pas de troisième voie, ni d'alternative géniale, encore moins de solution «à échéance fixe», contrairement à ce que pensaient M. Hablützel, l'ancien conseiller de W. Ritschard, et quelques-uns des autres connaisseurs de la machine fédérale (sinon des réactions des mécaniciens).

Vouloir négocier pendant trois ans, pour établir si la «participation conditionnelle» a bien justifié les espoirs mis en elle, c'est rester au Conseil fédéral en annonçant aux bourgeois qu'ils peuvent tout à loisir discuter la composition de la délégation socialiste, l'horaire des rencontres, la rédaction de l'ordre du jour et, bien entendu, la forme de la table. Comme dans n'importe quelle conférence diplomatico-byzantine. Avec en prime la perspective de voir les quatre partis (encore) gouvernementaux changer de président dans le courant de l'année...

Il y a pire: trois ans, pourquoi trois ans? Quand on commence à articuler des chiffres, l'esprit du petit boutiquier n'est pas loin; et il inspire toujours des variantes, qui pourraient être en l'occurrence neuf mois (jusqu'au Congrès socialiste ordinaire de Saint-Gall), ou 20 mois (jusqu'à la mi-législature), ou encore, pourquoi pas, 36 mois. Bref, quelquechose entre les cent jours et le millenium.

Les efforts des fédéralocrates n'auront pas suffi à brouiller les cartes. Le Congrès du PS de la mifévrier aura un choix clair à opérer: rester ou partir, étant entendu que de toute façon on finira bien par causer. Mais peut-être pas sous la pression du calendrier, ni avec les interlocuteurs actuellement en présence, dans un climat politique devenu trop malsain pour ne pas les avoir affaiblis.

Le parlement suisse soutient assez bien la comparaison avec ses homologues des pays voisins qui pourtant sont acquis depuis beaucoup plus de douze ans à la participation féminine: le Bundestag allemand comprend 43 femmes sur 498 députés (8,63%), l'Assemblée nationale française, 25 femmes sur 490 parlementaires (5,1%); seul le Parlement autrichien, avec 20 femmes pour 183 députés (10,9%) réalise un meilleur «score» que la Suisse.

La percée des femmes dans le monde politique serait-elle plus nette à l'échelon cantonal? C'est vrai pour quelques cantons, et en particulier pour les pionniers du suffrage féminin. Pour le reste, l'ouverture se fait au compte-gouttes. En tête du classement intercantonal: Genève qui, après six renouvellements du Grand Conseil, en est aujourd'hui à un quart des sièges occupés par des femmes (six députées pour le coup d'envoi de 1961). Puis viennent les deux Bâle, Zurich et Lucerne qui tous ont franchi le cap de 15% de députées: à noter un bond en avant à Zurich en 1983 — de 17 à 27; une progression importante également à Lucerne lors des dernières élection — de 16 à 28.

La Suisse romande, mis à part Genève, ne parvient pas pour l'instant à franchir nettement la barre des 10%: 20 femmes sur 200 sièges dans le canton de Vaud, 11 femmes sur 115 dans le canton de Neuchâtel, 5 femmes sur 60 dans le canton du Jura, 13 femmes sur 130 dans le canton de Fribourg et seulement 7 dans le Valais pour sa troisième législature «féminisée».

Evolution générale: si on additionne, pour chaque canton, le nombre de sièges obtenus par des femmes lors de la première occasion où elles furent admises à la députation, on parvient au total de 110 «pionnières». Aujourd'hui, alors que depuis deux législatures les femmes siègent dans 24 Conseils sur 26, on dénombre 298 députées (243 il y a huit ans).

Au tableau d'honneur des présidentes de législatifs cantonaux: la socialiste Emma Kammacher, en

LÉGISLATIFS

La longue marche des femmes

La non-élection de la socialiste Lilian Uchtenhagen au Conseil fédéral a mis en évidence quelques rapports de forces partisans et quelques constantes de la politique fédérale. Et particulièrement, le poids de la délégation féminine à Berne. Certes, en rappelant le nombre de sièges détenus par les unes et par les autres, on n'a pas encore fait le tour de l'influence réelle, qui s'exprime aussi à travers les personnes et leurs charges particulières, dans le système parlementaire ou à l'intérieur de leur formation politique. Ces points de repère chiffrés sont

néanmoins révélateurs d'un climat, et en tout cas demeureront les témoins d'une évolution à travers douze années de représentation féminine sous la Coupole fédérale et quatre renouvellement du Parlement 1 (on ne s'attardera pas ici sur les sièges féminins conquis aux Etats — 3 tout dernièrement, 4 il y a huit ans — faute de pourcentages vraiment significatifs).

1983: 22 femmes au Conseil national; elles étaient 21 lors de la législature précédente (10,5% des sièges), 15 en 1975 (7,5%) et 11 dès 1971 (5%), année où elles furent admises à siéger à Berne.

¹ Données judicieusement publiées dans la dernière livraison du mensuel du Parti socialiste neuchâtelois, «Le Point» (adresse utile: c.p. 859, 2001 Neuchâtel) — traduction de «Traktandum» de novembre 1983.

1965, à Genève; puis en 1975, Gertrud Spiess (PDC) à Bâle-Ville et Jeanine Robert-Challandes (lib.) à Neuchâtel; en 1978, Esther Bührer (soc.) à Schaffhouse; en 1979, Marie-Agnes Massini (lib.) à Bâle-Ville (deuxième femme portée à la présidence dans ce canton); en 1981, Johanna Nüesch-Winzeler (rad.) à St-Gall et Marguerite Narbel (lib.) dans le canton de Vaud; en 1982, Marianne von Burg (rad.) à Soleure et Liliane Charmillot (PDC) à Delémont; enfin, en 1983, Cristina Storelli (soc.) au Tessin.

Canton	Nombre de sièges	Nombre de femmes avant-dernière législature	Nombre de femmes dernière législature	Pourcentage de femmes
ZH	180	17	27	15
BE	200	18	24	12
LU	170	16	28	16,47
UR	64	1	1	1,56
SZ	100	6	6	6
ow	52	1	3	5,76
NW	60	1	3	5
GL	80	2	4	5
ZG	80	4	5	6,25
FR	130	14	13	10
SO	144	6	9	6,25
BS	130	20	22	16,92
BL	84	11	12	14,28
SH	80	4	7	8,75
AR	61	- .	_	_
Al	63	_	_	_
SG	180	15	16	8,88
GR	120	4	6	5
AG	200	24	28	14
TG	130	3	9.	6.92
TI	90	10	11	12,22
VD	2(X)	24	20	10
vs	130	7	7	5,38
NE	115	8	7	6,08
GE	1(x)	23	25	25
JU	60	4	5	8,33
Total de tous les cantor	w 3003	243	298	9,92

IL Y A QUARANTE ANS

Le travaillisme neuchâtelois

Le 10 janvier 1944, le Cercle d'études syndicalistes de Neuchâtel adopte une motion adressée à l'Union syndicale locale pour lui demander de déposer une liste autonome lors des élections communales de mai.

Réponse favorable des syndicats et dépôt d'une liste rouge et blanche. Les électeurs lui accordent suffisamment de suffrages pour permettre de constituer un groupe travailliste au Conseil général. Il convient de préciser que la liste bénéficiait de l'appui du Ralliement neuchâtelois, constitué en 1941, et qui avait déjà brouillé les cartes de la politique cantonale.

Le Parti socialiste, menacé par le «travaillisme», réagit vigoureusement. Le conseiller national René Robert et trois autres membres du Parti socialiste suisse qui avaient soutenu le nouveau groupe sont exclus du parti et Robert doit même quitter le groupe socialiste de l'Assemblée fédérale. On ne badinait pas avec la discipline à l'époque.

Inutile d'ajouter que le succès initial du travaillisme fut sans lendemain et qu'il ne vit plus que dans la mémoire de quelques observateurs de la politique et de militants à l'heure du bilan.

EN BREF

Une pétition circule en Suisse pour réclamer une présence accrue de l'Evangile à la radio et à la télévision. Elle devrait recueillir 100 000 signatures.

La distribution de l'électricité dans une partie du Nord-Est de la Suisse est assumée par la coopérative Elektra Birseck. Les 32 000 coopérateurs viennent de désigner leurs délégués pour la prochaine «législature»: 157 sont élus par les coopérateurs, 20 sont délégués par des institutions de droit public et 60 par les principaux consommateurs privés. La

participation pour l'élection des 157 délégués a atteint 23%. Il y a 79 délégués domiciliés à Bâle-Campagne, 44 dans le canton de Soleure, 9 dans le Laufonais bernois et 25 en Alsace (en particulier la ville de Saint-Louis).

* * *

L'ancien conseiller fédéral socialiste Max Weber a eu le malheur de s'appeler comme un sociologue et économiste allemand fort connu. Lorsqu'on cite ce nom, on pense inévitablement à l'auteur de «L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme» et pas à son homonyme helvétique. Le livre récent de Marcela Hohl concerne bien le créateur de l'Ecole ouvrière suisse: paru en allemand il traite des idées politico-économiques de Max Weber et de son influence sur l'activité de l'Union syndicale suisse.

Années 10 - années 80. Le «Journal de Genève/ Gazette de Lausanne» publiait le 20 décembre dernier un article de Pascal Garcin sur le mécontentement des employés de banque. Et cette petite phrase: «Les employés de banque ne songent pas encore à recourir à la grève, mais ils pourraient envisager diverses pressions.» Une grève des employés de banque? Impensable, diront certains. Or il y a des précédents, même en Suisse! En octobre 1918, par exemple, on en enregistrait une à Zurich. Pour la soutenir, l'Union ouvrière proclama la grève générale. Deux jours plus tard le travail reprenait dans les banques. Acquis: des augmentations importantes de traitements accordées aux employés des catégories inférieures et movennes.

Seul changement dans la composition du gouvernement saint-gallois depuis 1911, le septième siège, occupé par un représentant du parti minoritaire, a passé des démocrates aux socialistes en 1930. Les six autres sièges sont partagés moitié-moitié par les radicaux et les démocrates-chrétiens. Suite au retrait, motivé par l'âge, d'un élu radical, l'Alliance des indépendants pourrait être tentée d'envoyer à la lutte son populaire conseiller national Franz Jaeger.